

La scolarisation des enfants avec handicap mental et sa représentation sociale
Cas des écoles ordinaires à Tlemcen

Boukhelif Meryem *
Université de Tlemcen. Algérie
meryemboukhelif@yahoo.fr

Sidi Yakhlef Adel
Université de Tlemcen. Algérie
bioadel2005@yahoo.fr

Date de réception.04/07/2022

Date d'acceptation.25/09/2022

Résumé

L'intégration des enfants avec handicap en milieu scolaire ordinaire est un défi de société. Depuis 1975, les textes législatifs et réglementaires Algériens engagent de plus en plus l'éducation nationale à l'accueil de tous les enfants, quelles que soient leurs difficultés. Cependant, la scolarisation des handicapés mentaux avec cette loi rencontre des difficultés à se réaliser hors d'institutions spécialisées. Le présent article décrit quelques résultats préliminaires récoltés d'une enquête réalisée aux prés des parents d'enfants handicapés et d'enfants normaux ainsi que des enseignants d'écoles du stade primaires au niveau de deux établissements scolaires dans la ville de Tlemcen, sur la représentation sociale de l'intégration d'enfants handicapés en milieu ordinaire. Cette enquête montre des disparités d'opinions entre les trois groupes envers le processus d'intégration.

Les mots clés:

Scolarisation ; handicap mental ; intégration ; parents ; enseignants ; représentation sociale.

Abstract:

The integration of children with disabilities into ordinary schools is a challenge for society. Since 1975, Algerian legislative and regulatory texts increasingly commit national education to welcoming all children, regardless of their difficulties. However, the schooling of the mentally handicapped with this law encounters difficulties in being carried out outside specialized institutions. This article describes some preliminary results collected from a survey carried out with parents of disabled children and normal children as well as primary school teachers at two schools in the city of Tlemcen, on the social representation of the integration of handicapped children in an ordinary environment. This survey shows disparities of opinion between the three groups towards the integration process.

Keywords :

Schooling; mental handicap ; integration; relatives; teachers; social representation.

*Correspondent author

Introduction :

L'apparition de la notion d'insertion scolaire en Algérie dans les circulaires n°82/2 et 82/048 du 29 janvier 1982 affirment la volonté des pouvoirs publics d'intégrer les enfants et adolescents handicapés à l'école ; Avec la mise en place de l'enseignement fondamental. L'enseignement d'adaptation est un dispositif créé par le ministère de l'éducation nationale, dans ce cadre, un dossier a été préparé, comportant une stratégie globale pour assurer des services médico-psycho-pédagogiques à cette catégorie d'élèves. Bien que la politique de scolarisation des enfants handicapés se fonde sur le principe que tous les enfants, quel que soit leur handicap, ont droit à l'éducation, la réalité est tout autre : « Des dizaines, de milliers d'enfants handicapés en grande difficulté sont actuellement peu scolarisés, mal scolarisés voire pas scolarisés du tout » (Lapeyre, 2004). Dans la société algérienne comme beaucoup de pays du Maghreb et Arabes les enfants différents sont systématiquement rejetés dans les milieux scolaires ordinaires, et même dans les crèches et les jardins d'enfants. Pourtant, en bas âge, les enfants ne présentent pas de différences très marquées. Une régression dans les valeurs et les pratiques de la société a été constaté, même lorsqu'il y a exclusion et discrimination avérées, il n'y a pas de pénalisation et une sorte de sélection de l'espèce affirmée s'est mise en place.

Les actions de recherche sur la scolarisation des enfants avec handicap mental en Algérie restent très rares, c'est pourquoi cette démarche a pour but de contribuer à la détermination à la fois des obstacles et des facteurs favorables au développement de cette politique de scolarisation des enfants handicapés dans les écoles ordinaires.

Problématique

Nous sommes intéressés par la relation essentielle qui s'établit entre un groupe d'individus et un objet social comme la scolarisation des enfants en situation de handicap, cette « relation » va nous permettre de comprendre comment cet objet s'insère dans la vie quotidienne de groupes d'individus (professionnelle, sociale, familiale, personnelle, etc.). La volonté d'étudier la relation entre la manière de percevoir un objet social et la manière dont cette représentation sociale intègre notre société nous a donc amenée à poser cette question : comment les individus perçoivent la scolarisation des handicapés en milieux ordinaires dans leur vie quotidienne ?

Ainsi, Les pratiques autour de l'intégration des enfants avec handicap mental dans un milieu ordinaire sont aujourd'hui un problème central surtout en Algérie . beaucoup de questions à ce sujet restent sans réponse comme par exemple :

Comment les acteurs qui sont censés être impliqués (enseignants, parents) pour la réalisation de l'intégration scolaire agissent face à cette loi en faveur des enfants handicapés ?

Pour cette recherche, nous avons choisi d'interroger trois groupes : des enseignants en exercice dans des classes d'adaptation (ou d'intégration) ainsi que dans des classes ordinaires (groupe professionnel) et deux groupes de parents qui concernent des parents d'enfants handicapés et parents d'enfants normaux. Il s'agit donc ici des groupes en actions.

Pourquoi avoir privilégié ces trois groupes ?

Depuis Durkheim (1967), les représentations sociales sont essentiellement étudiées sous l'angle sociologique et plus précisément en termes de représentations collectives. Il les distingue des représentations individuelles comme englobant ces dernières et comme étant homogènes, partagées par tous les membres d'un groupe de la même façon qu'ils partagent une langue. Elles seraient le lien entre eux et même ce qui les pousse à penser et agir de manière uniforme. Elles sont beaucoup moins changeantes que les représentations individuelles et sont beaucoup plus ancrées dans le groupe (Lucot-Meunier, 2010). Nous pouvons donc appliquer la notion de « représentation sociale collective » pour déterminer les représentations sociales spécifiques à chacun de nos trois groupes.

Par ailleurs, nous avons choisi de nous focaliser sur le public des enseignants, des parents d'enfants handicapés et de parents d'enfants normaux parce que nous avons trouvé que ces trois groupes « d'acteurs » ont le rôle primordial dans la situation de la loi rejetée en faveur des personnes handicapées. Nous cherchons donc à repérer les éléments qui sont spécifiques et ceux qui sont communs, entre ces trois groupes, sur la scolarisation.

Nous allons centrer notre travail, à travers les personnes que nous allons interroger, plutôt sur la scolarisation des enfants handicapés mentaux que sur la représentation de cette scolarisation en tant qu'objet de recherche à part entière.

Cadre Méthodologique

Nous avons cherché à appréhender la réalité de l'intégration dans sa diversité, dans un secteur géographique donné. Nous avons donc procédé à une enquête portant sur l'ensemble des cas d'intégration, quels que soient les handicaps mentaux ou difficultés mentionnées, répertoriés dans deux établissements scolaires, au niveau de la Ville de Tlemcen dans l'Ouest Algérien, pendant l'année scolaire 2012-2013, à l'aide d'un questionnaire établie au préalable.

Nous avons retenu deux établissements primaires l'un est situé à Imama (école TABAL-Tlemcen) et l'autre à Bouhanak (école BELHADJAR). Les critères pour le choix des écoles étaient géo-démographiques (bassin de population) et sociologiques (qualité et conditions de scolarisation des enfants handicapés) les deux écoles comportent des classes d'adaptations enseignées par des psychologues cliniciennes.

Cette étude s'est appuyée sur une enquête par questionnaire (comportant une question ouverte) menée auprès d'un échantillon de 90 sujets (30 parents d'enfants handicapés, 30 parents d'enfants normaux, 30 enseignants). Pour le groupe d'enseignants et de parents d'enfants handicapés, le choix de l'échantillon tient compte du type de classe (ordinaire versus adapté) et du niveau (1^{ère} années, deuxièmes et troisièmes années primaires). Ces classes étudiées accueillent au moins un enfant avec handicap mental.

Les données concernant la scolarisation des enfants avec handicap mental en milieu ordinaire sont recueillies au moyen d'un questionnaire adapté à partir des résultats des entretiens réalisés pour l'étude qualitative. Les parents d'enfants handicapés et des parents d'enfants normaux volontaires ont été contactés par les directeurs des établissements. La liste des enseignants concernés a été établie également par les directeurs en fonction de la présence de l'handicapé mental dans leur classe.

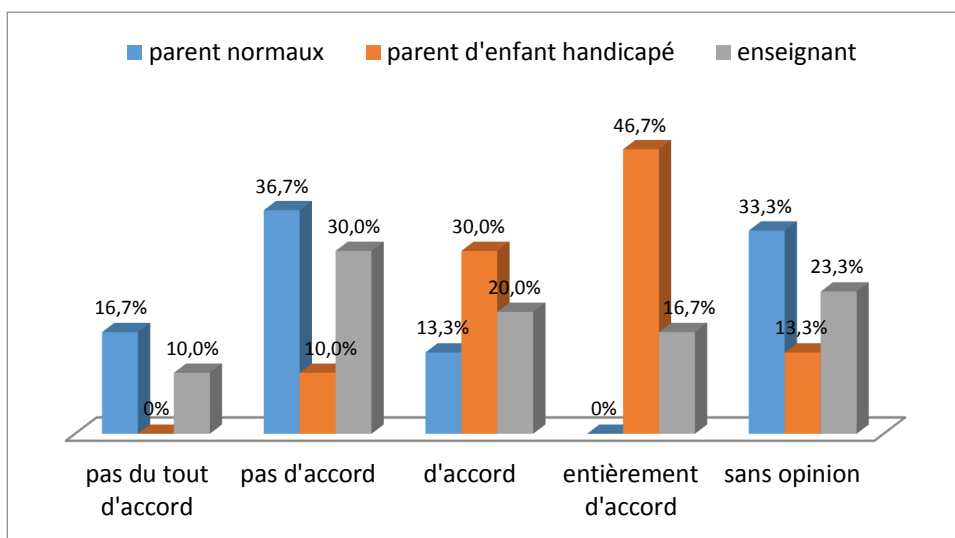
Ce questionnaire comportait des questions communes pour les trois groupes à partir des items de la grille d'entretien. Le premier item abordait des questions sur la scolarisation des handicapés dans les écoles ordinaires et sur la qualité de travail des enseignants aux écoles. Le deuxième item était sur l'utilité de la scolarisation. Le dernier abordait des questions sur les jugements intergroupes afin de cerner les représentations des trois groupes. D'autres questions relatives aux difficultés rencontrées, aux progrès de l'enfant, et à la formation de l'enseignant ont été adressées aux enseignants et des questions relatives à la qualité de vie ont été abordées avec les parents d'enfants handicapés. Une échelle de 1 à 5 points a été utilisée pour le recueil des données.

Le dépouillement et l'analyse des données ont été réalisés au moyen du logiciel de statistiques SPSS. Les données récoltées des 90 questionnaires englobant les parents d'enfants handicapés, parents d'enfants normaux et les enseignants, ont fait l'objet d'une analyse descriptive uni-variée pour chaque question en établissant les fréquences pour les variables qualitatives et les moyennes et écart-types pour les variables quantitatives.

Les résultats préliminaires rapportés dans cet article ne concernent que l'analyse descriptive de cinq questions les plus pertinentes du questionnaire.

Résultats

Les résultats de la figure.1 ont montré des proportions variées selon le groupe. (76,7%) des parents d'enfants handicapés ont répondu soit d'accord soit entièrement d'accord (30% et 46,7% respectivement) pour la scolarisation de leurs enfants en classes ordinaire, alors que (10%) d'entre eux sont contre et (13,3%) restent sans opinion. D'autre part, (53,4%) des parents d'enfants normaux ont répondu contre la scolarisation des enfants handicapés en classe ordinaire alors que seulement 13,3% d'entre eux acceptent leurs scolarisations et 33,3% restent sans avis. Concernant les enseignants, (40%) sont contre ce concept, (36,7%) pour et (23,3%) sans opinion.

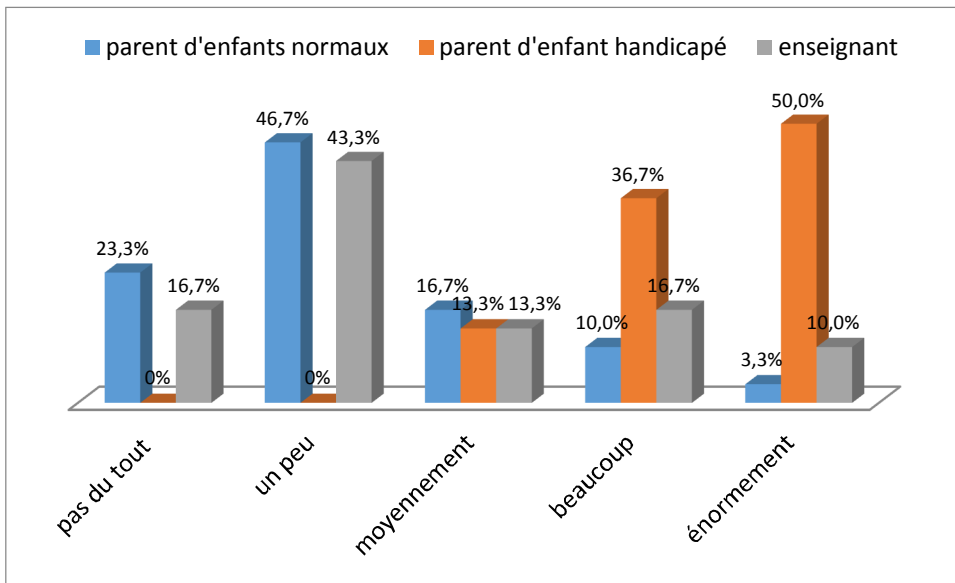


Forme 01. « Avis des trois groupes sur la scolarisation des enfants handicapés en classes ordinaires (Que pensez-vous de la scolarisation des enfants avec handicap mental en classes ordinaires ?) »

Les résultats de la figure.2 montrent qu'il existe une proportion très élevée qui concerne les parents d'enfants handicapés (86.7%) ; selon eux, leur enfant peuvent très bien apprendre en écoles ordinaire (50% énormément et 36.7% beaucoup) ; (13.3%) en disent moyennement alors qu'aucun d'entre eux (0%) ne voit qu'il s'agit d'un peu d'apprentissage ou pas du tout d'apprentissage.

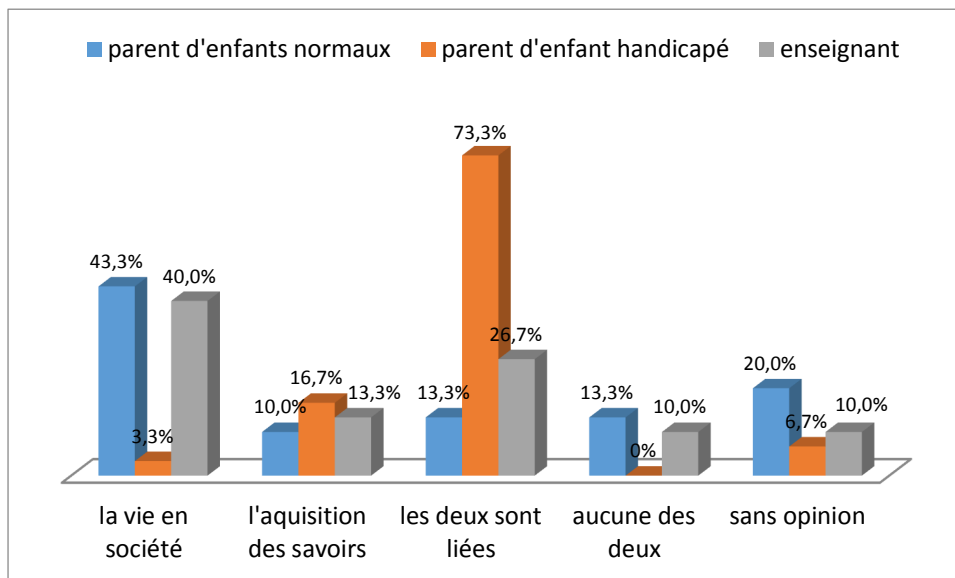
(70%) des parents d'enfants normaux ont la croyance que l'enfant avec handicap mental peut partiellement apprendre en écoles ordinaires ou ne peut pas du tout y apprendre (46.7% un peu et 23.3% pas du tout). (16.7%) ont répondu moyennement et seulement (3.3 %) voient énormément d'apprentissage de ces élèves.

D'autre part, (60%) des enseignants ont répondu soit un peu soit pas du tout (43.3% un peu et 16.7% respectivement), 13.3% mentionnent moyennement et 10.0% confirment l'énorme apprentissage.



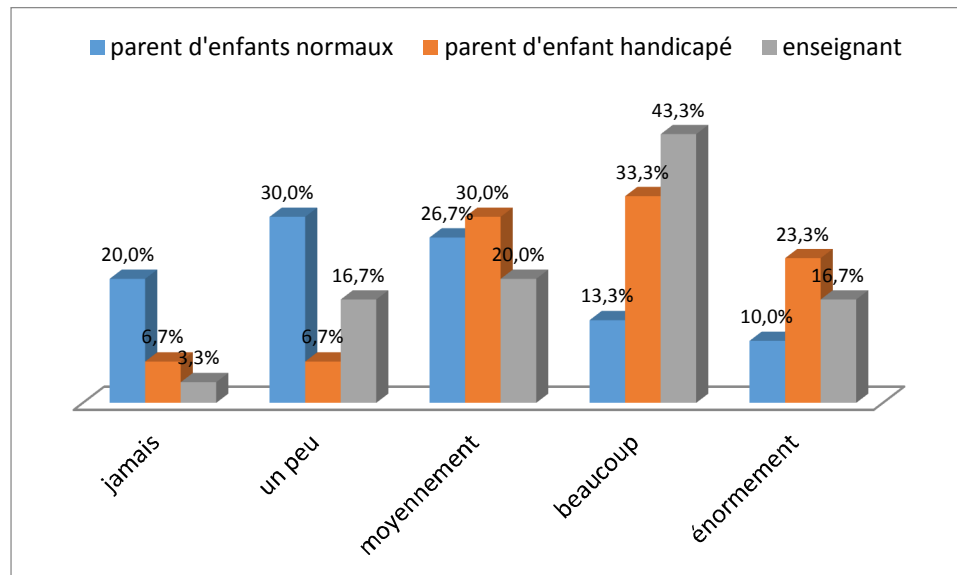
Forme 02. « L'apprentissage de l'enfant handicapé selon les trois groupes (L'enfant handicapé peut apprendre dans une école ordinaire ?) »

Selon la figure.3, l'utilité de scolarisation des handicapés d'après leur parent est très importante car elle représente (73.3%) des réponses du groupe, cette proportion revient aux réponses que cette scolarisation a le but d'acquisition de savoirs et d'apprentissage à vivre en société. D'autre part, (26.7%) des enseignants voient que c'est utile pour les deux apprentissages, alors que seulement (13.3%) des parents d'enfants normaux croient à ce double apprentissage.



Forme 04. le but de scolarisation des enfants handicapés selon nos trois groupes (Diriez-vous que le but de la scolarisation, c'est plus l'apprentissage des savoirs ou plutôt apprendre à vivre en société ?)

Les résultats de la figure.5 ont montré des proportions variées selon l'échantillon. (60%) des enseignants ont répondu qu'il existe énormément ou beaucoup de liens (43.3% et 16.7% respectivement) entre le développement du pays et l'état de scolarisation des handicapés en Algérie, (56.6%) des parents d'enfants handicapé pensent pareil et le groupe de parents d'enfants normaux viens après avec (23.3%).



Forme 05. La relation entre le développement du pays et la scolarisation des handicapés (Est-ce que le développement du pays a une relation avec l'état de scolarisation des enfants handicapés ?)

Synthèse et discussion

L'enquête a utilisé un questionnaire visant à décrire concrètement un état de scolarisation des handicapés à Tlemcen. Le questionnaire a été totalement rempli dans la majorité des cas, ce qui traduit sa faisabilité et sa pertinence pour décrire les pratiques actuelles des établissements et des intervenants pour la scolarité des enfants avec handicap mental. Rappelons par ailleurs que cette enquête est déclarative et que peut exister un écart entre les pratiques déclarées et celles effectives, comme en témoignent des écarts observés entre les réponses aux questions "fermées" (nécessitant une réponse par oui ou par non) et celles aux questions ouvertes, nécessitant une explicitation de la réponse

L'enquête a reposé sur l'exploitation de 90 questionnaires. En définitive, le taux de réponse à l'enquête est globalement satisfaisant. La qualité du taux de réponse est liée notamment à la procédure utilisée : lettre et autorisation de la part de la direction de l'éducation nationale adressée aux établissements primaires, rencontre avec les directeurs d'écoles tout au long de l'étude, contact entre directeurs et enseignants au sujet de notre étude, rencontre et accès aux classes d'enseignants des élèves handicapés mentaux.

Nos résultats préliminaires montrent tout d'abord que les parents d'enfants normaux sont les moins d'accord sur la scolarisation des enfants handicapés en classes ordinaires, ce résultat est peu adapté aux caractéristiques de réussite d'intégration citée dans la littérature, ce résultat est plus spécifique en ce qui concerne les enseignants dont 40% déclarent être contre ce concept et seulement 36.7% sont pour la présence d'un élève handicapé en classe ordinaire. Alors que 73.3% des parents d'enfants handicapés espèrent une scolarisation ordinaire en classes normales. Ce pourcentage peu satisfaisant pour la pratique de l'intégration des enfants handicapés peut-être expliqué par les deux attitudes observées par A.Kouadria (2002) dans la société Algérienne.

Selon A.Kouadria (2002), le sentiment de culpabilité des parents d'enfants handicapés envers la déficience de leur enfant, peut générer chez eux « un excès d'attention et de précaution entourant l'enfant handicapé qui en devient totalement dépendant des autres. L'attitude de rejet ou celle de surprotection est une forme « d'exclusion », elle ne permet pas à l'enfant de s'intégrer dans son milieu social, condition indispensable pour prétendre à une place dans la société. Cette vision sociale peut donc expliquer notre résultat de refus de scolarisation de la part d'enseignants et de parents d'enfants normaux en classes ordinaires.

Ce résultat suggère que cette représentation peut guider ces groupes (enseignants, parents d'enfants normaux) à l'idée que l'enfant handicapé mental ne peut pas apprendre en écoles ordinaires, nos résultats sur cette question, indiquent aussi que 70% des parents d'enfants normaux ainsi qu'à 60% des enseignants ont déclaré que les enfants avec handicap mental ne peuvent pas apprendre en écoles ordinaires. Cela s'explique par les difficultés repérés dans les écoles ordinaires ; comme l'absence des interventions éducatives et thérapeutiques, indispensables complémentarités selon Hameury pour favoriser l'adaptation sociale et les apprentissages scolaires, cette difficulté majeure revient au besoin d'assistance éducative individualisée et là, on parle des auxiliaires de vie scolaire (AVS) (Hameury et al., 2006), qui d'après Belmont, leur mission est essentiellement d'assurer un accompagnement de ces élèves dans les actes de la vie quotidienne et de faciliter leur autonomie dans les situations d'apprentissage (Belmont et al., 2011). Aussi ; ces difficultés, peuvent revenir aux conditions d'environnement (très grand groupe, hyperstimulation sensorielle, changements, imprévisibilité, interactions complexes, rythme de vie, prise de conscience par l'enfant de sa différence) ce qui est source d'incompréhension, d'anxiété, de fatigue, donc de souffrance avec éventuelles difficultés d'apprentissage, (Hameury et al, 2006). Ces conditions empêchant une scolarité des élèves handicapés sont réunies dans nos établissements étudiés. On peut dire donc, que nos résultats vont dans le même sens que les recherches faite sur les difficultés empêchant la réussite de la scolarisation inclusive. C'est pourquoi d'après (Gardou, 2006), il conviendrait de poursuivre les investigations en se centrant sur les professeurs qui n'ont pas encore eu l'occasion d'accueillir d'élèves avec déficience intellectuelle. "La transformation des actions, en une réelle éducation inclusive prenant en compte les besoins du jeune handicapé et s'attachant à développer des pratiques à géométrie variable » (Gardou, 2006) ; plutôt que d'exiger de l'élève de s'adapter aux exigences de l'école (Benoît, 2004) nécessite une véritable mutation des pratiques professionnelles. Cette mutation ne peut se faire sans un soutien et une formation adaptés (Christine Berzin, 2007).

On remarque ainsi, que parmi nos résultats, les objectifs visés par l'intégration ont davantage trait à la socialisation qu'aux acquisitions proprement scolaires qui paraissent davantage préoccuper les enseignants et les parents d'enfants normaux (40% d'enseignants et 43.3% de parents d'enfants normaux) ; D'après le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE), la prise en charge éducative scolaire essentielle nécessite un effort de formation majeur pour les enseignants et les auxiliaires de vie scolaire qui exerceront à l'intérieur et à l'extérieur des établissements de l'Éducation Nationale. « Une prise en charge par des personnes n'ayant pas reçu de formation appropriée constitue une prise en charge inadaptée qui peut souvent conduire à une maltraitance. » (Avis 102 du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) - décembre 2007). à partir de cette vision, et vu que notre groupe d'enseignants n'est pas formé pour une scolarisation des handicapés, l'acquisition des savoirs de ces derniers est loin d'être l'objectif visé par les enseignants pour une bonne intégration scolaire des handicapés mentaux.

Nos résultats indiquent aussi que La grande majorité des parents d'enfants handicapés préfèrent la scolarisation en classes ordinaires (66.7%) contrairement aux enseignants (6.7%) et aux parents d'enfants normaux (3.3%) qui pensent que cette scolarisation doit être effectuée dans des centres spécialisés, Jean-Marc Lesain-Delabarre (2004) souligne à propos de cette

vision, que la réussite de la loi d'intégration nécessite une volonté d'intégration de la part de l'équipe enseignante, des parents des enfants handicapés, des enfants handicapés eux-mêmes mais aussi des enfants « tout venant » et de leurs parents ; ce qui n'est pas vraiment le cas dans nos écoles. Les centres spécialisés ont un rôle complémentaire explique Jean-Marc Lesain-Delabarre (2004) qui vient de « la globalité de la démarche » c'est-à-dire que l'intégration scolaire des enfants handicapés est un projet d'ensemble qui mette en lien établissements spécialisés, services, établissements scolaires ordinaires, écoles, collèges, voire lycées, etc.) (Lesain-Delabarre, 2004). Pour les parents d'enfants handicapés qui présentent le plus grand pourcentage concernant la scolarisation de leur enfant en classes ordinaires s'explique par la description des parents d'enfants déficients faite par Bernadette Wahl (2001), les parents actuels selon cet auteur sont plus exigeants et conscients des droits que leur octroie la loi, ils demandent une écoute chaleureuse, le droit à l'information sur le handicap de leur enfant, le respect de cet enfant en tant qu'enfant, la reconnaissance de leur propre capacité à être ses parents, le pouvoir de décision en ce qui le concerne, la possibilité d'être soutenus, relayés et non plus assistés ou destitués de leur rôle, avec le soutien de la solidarité collective (Bernadette Wahl, 2001).

Un des points à souligner à partir de nos résultats est l'existence d'un lien entre le développement du pays et l'état de scolarisation des handicapés d'après la majorité des enseignants (60%) et la plupart des parents d'enfants handicapés (56.6%). Ce résultat s'explique par quelques points décrits dans le chapitre concernant la situation de scolarisation des enfants handicapés mentaux dans en Algérie. D'abord rappelons que l'éducation nationale est une priorité majeure de l'état qui consacre un quart du budget annuel au développement du secteur de l'éducation nationale d'après le texte législatif ; cela dit que même si le pays ne fait pas parti des pays développés, il peut assurer une éducation inclusive à toute personne en âge d'être scolarisé.

Conclusion

Les données statistiques que nous avons évoquées le montrent : en dépit d'une législation favorable à la scolarisation des jeunes en situation de handicap, les classes « ordinaires » des écoles restent encore majoritairement inaccessibles à ces élèves, notamment dans le cadre de la déficience intellectuelle.

Nos résultats montrent l'existence de différentes représentations dans notre triangle de groupes (enseignants, parents d'enfants handicapés, parents d'enfants normaux). D'après les données statistiques descriptives des réponses, dont la majorité des questions ont eu des proportions variées selon l'échantillon. L'explication de ces différentes représentations qui a fait l'objet de notre deuxième hypothèse, a montré qu'effectivement est dû en partie au contexte d'évocation dans le quel nos trois groupes ont fournis des réponses, qui a contribué à la différenciation de représentations de la scolarité des enfants handicapés. Le groupe d'enseignants s'est focalisé sur un contexte professionnel (pédagogie, moyens, qualité de vie...) avec des grands pourcentages autour de ce contexte ce qui donne une représentation sociale professionnelle. Alors que les parents d'enfants handicapés réclamant le droit à la scolarisation de leurs enfants et les parents d'enfants normaux qui ne souhaitent pas la présence d'un enfant handicapé avec leurs enfants, ceci relève d'une représentation sociale personnelle.

Les représentations sociales personnelles ont concernés les parents d'enfants handicapés ainsi qu'aux parents d'enfants normaux, pour ce type de scolarisation, le droit à la scolarisation des enfants handicapés pour leur parent est majeur. Cependant, les conditions de scolarité des enfants normaux est aussi important d'après leur parent dont la présence d'un enfant handicapé dans une classe normale est non souhaitable.

Nous pouvons conclure que les résultats de cette analyse suggèrent que l'état de la scolarisation en Algérie n'est pas totalement inclusive, elle est parfaitement lié aux représentations sociales professionnelles (celles des enseignants) est personnelles (celles des parents d'enfants normaux) qui voient la scolarisation de cette catégorie d'enfants une mission des établissements spécialisés contrairement aux parents des concernés, qui espèrent toujours une meilleure intégration au sein des écoles ordinaires.

Bibliographie :

- Belmont, B., & Verillon, A. (1997). Intégration scolaire d'enfants handicapés à l'école maternelle : partenariat entre enseignants de l'école ordinaire et professionnels spécialisés. *Revue française de pédagogie*, 119, 15,26.
- Belmont, B., Plaisance, E., & Vérillon, A. (2011). Conditions d'emploi des auxiliaires de vie scolaire et qualité de l'accompagnement des élèves handicapés. *Revue française de pédagogie* (174), 93.
- Berzin, C. (2007). La scolarisation des élèves en situation d'handicap au collège : Le point de vue des enseignants. *Carrefours de l'éducation* (24), 3-19.
- Chauvière, M., & Plaisance, E. (2003). Éducation et enseignement spécialisés : ruptures et intégrations. 27,55.
- Donatienne, D. (2007). Chapitre 7. Les activités d'insertion sociale : occupation ou insertion Économie, Société, Région, 253-281.
- Driessche Luc, V. (2002). Le narcissisme parental face au handicap de l'enfant. *Cahiers de psychologie clinique*, 1 (18).
- Erès. (2007). Scolarisation des enfants handicapés : Remous autour de la loi du 11 Février 2005. *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 70, 104-105.
- Firdawcy, L., Gomez, B., & Aroua, L. (2010). Analyse de la réponse du secteur de l'éducation en matière de lutte contre le VIH/SIDA en Algérie. UNESCO, 21.
- Lassal, G. (2013). EL WATAN, 4-5. Ministère de l'Éducation nationale, Algérie. (2004). 47 session de la conférence internationale de l'éducation. Genève.
- Mormiche, P. (2003). L'enquête « HANDICAPS, INCAPACITÉS, DÉPENDANCE ». *Revue française des affaires sociales* (1), 14,15.
- OMS. (1988). Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages. INSERM, Paris, CTNERHI.
- Plaisance, E. (2009). Former à accueillir les élèves en situation de handicap. *Recherche et formation*, 61, 71,83.
- Rousseau, N. (2009). L'intégration et l'inclusion scolaire au Québec et dans d'autres provinces canadiennes, une question de perception et de volonté. Journée de formation continue de l'ECES.
- Schmidt, S. (2006). L'intégration des élèves en difficulté dans les classes ordinaires : y croire avant tout. 6.
- Unesco. (2000). Les élèves handicapés dans les écoles ordinaires. 27,28.
- Vienneau, R. (2002). Pédagogie de l'inclusion : fondements, définition, défis et perspectives. *Éducation et francophonie*, 2, 274,275.
- Wahl, B. (2001). L'intégration scolaires, une chance pour tous les enfants. érès.
- Zaffran, J. (2007). Quelle école pour les élèves handicapés ? *Revue française de pédagogie*, 181.